

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question, tout à fait sérieuse. Ne s'agissait-il pas de \$4,000 par session? Peut-être n'y avait-il qu'une session. Ne s'agissait-il pas de \$4,000 par session?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il s'agissait bien de \$4,000 par session.

M. Woolliams: Ah!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Un instant...

• (12.50 a.m.)

Une voix: Allons, Stanley, sois sincère!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Je suis sûr que tout le monde veut entendre le discours de l'honorable député et s'il y a des questions, j'invite les députés à les adresser à la présidence.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, la remarque que nous venons d'entendre ne figurera pas au compte rendu puisque le député ne l'a pas prononcée de son siège.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je veux me dissocier de cette remarque. Je demandais un renseignement à l'honorable député, je n'essayais pas de faire le malin.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): L'honorable député de Calgary-Nord (M. Woolliams) a demandé si ce n'était pas là le taux par session; c'est vrai, mais ce n'est pas avant 1948 ou 1950 qu'il y a eu parfois deux sessions par an. Cela n'était jamais arrivé au début des années 40. A l'époque, le montant net de nos indemnités s'élevait à \$4,000 par an, cela ne fait aucun doute. C'est un fait, passons sur l'«honnêteté» que l'on vient de me jeter à la figure.

Aujourd'hui, 29 ans après, ou 31 ans après dans le cas de l'honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et de l'honorable député d'Ottawa-Centre (M. McIlraith) ce montant net s'élève à \$18,000 par an, soit une augmentation de 350 p. 100. Si l'on veut parler pourcentage, soyons honnêtes et ne passons rien sous silence. Cette augmentation de 350 p. 100 s'étend sur une période de 29 ans, soit 12 p. 100 par an. Si le bill à l'étude est adopté, le montant total net s'élèvera à \$26,000 par an et pour ceux d'entre nous qui siègent depuis le début des années 40, cela représentera une augmentation totale de 550 p. 100, soit entre 19 et 20 p. 100 par an. On peut faire n'importe quoi avec des chiffres, mais j'estime que vouloir réduire cette augmentation à 2½ p. 100 par an n'est pas considérer les choses sous leur vrai jour. En fait, c'est une augmentation d'indemnité de 50 p. 100, soit 44 p. 100 sur l'ensemble.

Je signalerai également qu'à cette époque lointaine, non seulement le traitement total net s'élevait à \$4,000, mais nous ne pouvions prendre l'avion gratuitement. Nous avions nos laissez-passer de chemin de fer et nous pouvions nous déplacer à volonté, mais nous n'avions droit à des couchettes et à des repas gratuits pour nous rendre d'Ottawa dans nos circonscriptions que trois fois par an; nous n'avions pas droit à 52 voyages aériens aller et retour.

M. Comeau: C'est absolument indispensable.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bien sûr, et je ne le conteste pas, mais je dirai à mon honorable ami que l'amélioration de la situation des députés depuis trente ans est considérable et que nous ne devrions pas prétendre être pauvres ou sans ressources. Nos ressources actuelles sont bien supérieures à celles d'autrefois, et nous gagnons bien notre vie.

Certains prétendent que nous sommes mal payés et pauvres. J'ai relu dans le harsard certains débats qui se sont déroulés autrefois au sujet des augmentations de traitement des députés. C'est le quatrième débat de ce genre dont je suis témoin et on y utilise toujours le même argument; on dit que notre vie est difficile et qu'il nous faut attirer les individus les plus valables. Et pourtant, à cette époque où nous étions si pauvres et où nous étions obligés d'augmenter nos traitements pour attirer des hommes de valeur, nous avons eu des gens comme C. D. Howe, J. Ilsley, Mackenzie King, Gordon C. R. B. Hanson, John Diefenbaker, Howard Green, M. J. Coldwell, etc. Il semble que, d'une façon ou d'une autre, les gens valables entrent au Parlement, quelque soit le montant du traitement offert.

Toutefois, je ne prétends pas que nous devions revenir à l'époque où les membres du Parlement n'étaient pas rémunérés. On a dit que l'indemnité des représentants devait leur permettre d'exercer leurs fonctions avec le moins de soucis possible et je suis d'accord là-dessus. Mais il ne faut quand même pas aller jusqu'à leur faire oublier le genre de vie d'un Canadien moyen. Que la rémunération soit raisonnable, d'accord, mais compte tenu des circonstances de l'heure, du taux des pensions, des salaires restreints et du chômage actuel, le chiffre actuel de \$18,000 me semble raisonnable. Je pense, comme les deux députés qui m'ont précédé, que s'il faut proposer un changement, on ne devrait l'appliquer qu'à la prochaine législature, après les prochaines élections.

Je vois qu'il est près d'une heure et j'aurai bientôt terminé. L'un des arguments souvent invoqués pour augmenter l'indemnité des membres du Parlement consiste à comparer notre travail avec celui des fonctionnaires. On sait qu'il y a des sous-ministres et des gens de paliers bien inférieurs encore dans la Fonction publique qui sont mieux rémunérés actuellement que nous ne le sommes; et l'on fait bien sûr des comparaisons avec les gens des entreprises privées et ainsi de suite. Je suis peut-être le seul à penser ainsi, je juge peut-être la chose de façon étrange, mais je dis qu'on ne nous a pas engagés pour faire un travail technique qui exige une formation et des qualités bien précises.

Nous avons voulu venir ici représenter les Canadiens, et l'on ne doit pas décider de notre rémunération d'après les gens qui s'habillent, ont des bureaux et travaillent comme nous. Il faut songer plutôt à ce qu'il nous faut pour exercer nos responsabilités de représentants de la population. Que les députés m'approuvent ou non, je suis d'avis que l'indemnité dont nous bénéficions actuellement est raisonnable. J'ajoute bien franchement que je ne verrais pas d'inconvénient à ce qu'on nous donne une modeste augmentation, mais qu'on majore notre traitement de 50 p. 100 et notre allocation de dépenses de 33 1/3 p. 100, cela ne semble pas «modeste».